

OPAC DE LA SAVOIE - CHAMBERY

« LES GLIERES BLANCHES » - COMMUNE DE GRIGNON
SAVOIE

CONSTRUCTION DE NEUF MAISONS LOCATIVES

<u>Maître d'ouvrage</u> OPAC de la Savoie 7 rue de l'Iseran 73024 CHAMBERY – CEDEX tél. : 04-79-96-60-60	<u>Architecte</u> Raymond Brun – architecte DPLG 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43
<u>Bureau d'études structure</u> S.E.C.O.B.A. 286 avenue du Grand Verger 73000 CHAMBERY tél. : 04.79.68.27.60	<u>Bureau d'études fluides</u> Philippe Brun 7 rue François Carle 73000 BARBERAZ tél. : 04-79-60-06-67
<u>Coordination sécurité</u> Raymond Brun – coordonnateur niveau 1 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43	<u>Contrôle technique</u> VERITAS 812 route de Plaimpalais 73230 SAINT ALBAN LEYSSE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT n° 05 – CLOISONS - DOUBLAGES

DCE

Mars 2000

PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Les prestations de l'entreprise comprennent :

- la coordination avec les autres corps d'état et en particulier les lots MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES - ELECTRICITE - SANITAIRE - GROS ŒUVRE
- l'amenée et la mise en place de tous les matériaux nécessaires
- l'implantation de ses ouvrages
- le nettoyage des locaux après intervention et l'enlèvement de tous les gravats
- toutes les mesures nécessaires à la protection collective des ouvriers.
- les échafaudages nécessaires
- la pose des trappes de visite de gaines lors de la construction des cloisons des gaines, ces trappes fournies par le lot MENUISERIES INTERIEURES
- le respect des cotes ou gabarits remis par le lot MENUISERIE relatifs aux portes intérieures de distribution

CLAUSES TECHNIQUES GENERALES

Les travaux seront exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur et notamment les DTU 25.42 et normes françaises NF P 72-203 et 72-204.

L'entreprise doit la fourniture et la pose de tous les accessoires nécessaires à incorporer dans ses ouvrages tels que calicots, bandes armées aux jonctions cloison/mur, protège-angles toute hauteur sur tous les angles saillants, raidisseurs nécessaires au maintien des appareils sanitaires et nécessaires en fonction de la taille des cloisons, plaques hydrofuges dans le cas des pièces humides.

Les clavettes de renfort pour pose des portes suivant demandes du menuisier sont dues par ce lot (entente avec le menuisier).

Tous les matériaux mis en oeuvre devront avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB et seront mis en oeuvre suivant les directives du fabricant.

Les travaux comprennent tous les travaux de découpes et liaisons avec les autres ouvrages (semelles résiliantes, semelles PVC en U dans les locaux humides, etc.)

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

A - CLOISONS

A1 - Cloison PLACOPAN de 5 cm

Fourniture et mise en oeuvre de cloisons en panneaux de type PLACOPAN ou équivalent, coupe-feu ¼ heure, d'épaisseur 5 cm, constituée par deux plaques de plâtre de 13 mm reliées entre elles par un réseau alvéolaire en carton.

Compris rails bois collés au Néoprène sous dalle béton, semelles bois collées au Néoprène sur dalle béton, liaisonnement des panneaux par taquets bois, rails bois verticaux chevillés et vissés pour départ des cloisons sur les murs et autres cloisons, renforts d'angles par potelets bois incorporés au panneau, renforts pour fixation des appareils sanitaires, semelles PVC en U dans les salles de bains, protection des angles.

A2 – Enduit plâtre

En plafonds (dalle hourdis) et éléments en agglomérés de béton porteurs, exécution d'enduit au plâtre fin à projeter, n° 3, très haute dureté, taloché lisse, compris travaux préparatoires, dressage, arêtes métalliques aux angles et toutes sujétions

Localisation :

* sous-faces des dalles hourdis sur parties habitables, et murs de refends en aggl

B - DOUBLAGES**B1 - Faux-plafond horizontal isolé**

Exécution de faux plafonds constitués par des plaques de plâtre de 13 mm vissées à une ossature métallique suspendue à la charpente, y compris coupes, colle, calicots, enduisage des joints, deux couches croisées de laine de verre de 100 mm d'épaisseur chacune, avec pare vapeur sur la face inférieure de la couche inférieure, et toutes sujétions.

localisation:

* suivant plans et coupes

B2 - Faux-plafond rampant isolé

Exécution de faux plafonds rampants constitués par des plaques de plâtre de 13 mm vissées à une ossature métallique suspendue à la charpente, y compris coupes, colle, calicots, enduisage des joints, deux touches croisées de laine de verre de 100 mm d'épaisseur chacune avec pare vapeur sur la face inférieure.

localisation:

* suivant plans et coupes

B3 – Doublage PSE 10 + 80

Panneaux de doublage thermique type PLACOMUR Th38 ou équivalent comprenant un isolant en polystyrène expansé (référence DC ; $\rho \geq 15 \text{ kg/m}^3$) et une plaque de plâtre cartonée. Compris collage au mortier adhésif spécial, coupes, calicots, enduisage des joints, arêtes PVC et toutes sujétions.

localisation:

* doublage thermique des murs extérieurs suivant plans

OPAC DE LA SAVOIE - CHAMBERY

« LES GLIERES BLANCHES » - COMMUNE DE GRIGNON
SAVOIE

CONSTRUCTION DE NEUF MAISONS LOCATIVES

<p><u>Maître d'ouvrage</u> OPAC de la Savoie 7 rue de l'Iseran 73024 CHAMBERY – CEDEX tél. : 04-79-96-60-60</p>	<p><u>Architecte</u> Raymond Brun – architecte DPLG 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43</p>
<p><u>Bureau d'études structure</u> S.E.C.O.B.A. 286 avenue du Grand Verger 73000 CHAMBERY tél. : 04.79.68.27.60</p>	<p><u>Bureau d'études fluides</u> Philippe Brun 7 rue François Carle 73000 BARBERAZ tél. : 04-79-60-06-67</p>
<p><u>Coordination sécurité</u> Raymond Brun – coordonnateur niveau 1 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43</p>	<p><u>Contrôle technique</u> VERITAS 812 route de Plaimpalais 73230 SAINT ALBAN LEYSSE</p>

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT n° 06 – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX

DCE
Mars 2000

PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Les prestations de l'entreprise comprennent :

- la coordination avec les autres corps d'état et en particulier les lots MENUISERIE BOIS - ELECTRICITE - SANITAIRE – CLOISONS
- l'amenée et la mise en place de tous les matériaux nécessaires
- le nettoyage des locaux après intervention et l'enlèvement de tous les gravats
- la mise en oeuvre des produits conformément aux directives du fabricant
- tous les essais demandés par la maîtrise d'oeuvre
- toutes les mesures nécessaires à la protection collective des ouvriers.
- les échafaudages nécessaires

CLAUSES TECHNIQUES GENERALES

L'ensemble des travaux seront effectués conformément aux normes et règlements en vigueur, particulièrement aux DTU 59.1 et 59.2, et conformément aux directives techniques des fabricants.

Les produits employés seront conformes aux normes françaises en vigueur les concernant. Les peintures, enduits et produits employés devront être compatibles avec les supports ; la réalisation des travaux ne pourra avoir lieu que sur des supports parfaitement secs et propres, par une température supérieure à 5°. Les couches seront appliquées croisées après un laps de temps d'au minimum 48 heures.

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

A1 - Imprégnation des bois à 2 couches

Sur tous bois intérieurs et extérieurs, application de 2 couches de produit d'imprégnation comprenant:

- nettoyage du support
- léger ponçage éventuel
- application d'une couche de lasure SIKKENS CETOL HLS non diluée
- application d'une couche de lasure SIKKENS CETOL THB non diluée

localisation:

- * volets bois
- * débords de toiture et éléments de charpente extérieurs
- * habillages de tranches de dalles
- * plinthes et encadrements des portes SOGAL
- * éléments de charpente vus depuis l'intérieur (sauf garages)
- * garde-corps intérieurs
- * huisseries des portes bois
- * face extérieure de la porte secondaire des garages

A2 - Peinture sur menuiseries

Peinture sur menuiseries neuves comprenant préparation et application de deux couches de peinture glycérophtalique satinée.

localisation :

- * trappes de visite de gaines et combles

A3 - Peinture glycérophtalique

Sur parois constituées par des plaques de plâtre ou du plâtre, travaux préparatoires et application de deux couches de peinture glycérophtalique satinée.

localisation :

- * parois non faïencées des WC et bains
- * parois des cuisines

A4 - Enduit gouttelettes fines

Sur plafonds et parois plâtre, nettoyage et application de deux passes d'enduit projeté, famille III, classe 2, à raison de 2.5 kg/m² ; la première passe lissée, la deuxième avec finition gouttelettes fines.

Localisation :

- * tous les plafonds horizontaux et rampants
- * sous-face des escaliers dans rangements
- * parois des rangements sous escaliers

A5 - Papiers peints à 150 g

Fourniture et pose de papiers peints sans raccords, 150 g ou vinyles expansés, des gammes BUFFLON ZENITH VI, ou GEPE TOME 2P95 et 3P95, compris encollage des parois et papiers, coupes et toutes sujétions.

localisation :

- * toutes les parois non faïencées, non peintes et non projetées

A6 - Peinture sur tuyauteries

Sur toutes les tuyauteries apparentes, brossage et application de deux couches de peinture satinée.

A7 - Peinture sur ouvrages métalliques

Sur ouvrages métalliques revêtus de peinture antirouille, brossage, dégraissage, retouches d'antirouille nécessaires et application de deux couches de peinture émail glycérophtalique brillante, famille III.

localisation:

- * dauphins

A8 – Peinture à la pliolite

Peinture à base de résine pliolite, à deux couches, compris travaux préparatoires et toutes sujétions.

Localisation :

- * appuis de fenêtres

A9 - Nettoyage du chantier

Avant réception des ouvrages, nettoyage général comprenant :

- passage de serpillière et nettoyage des sols souples
- passage d'éponge sur faïences
- nettoyage des appareils sanitaires et robinetteries
- nettoyage des vitrages

OPAC DE LA SAVOIE - CHAMBERY

« LES GLIERES BLANCHES » - COMMUNE DE GRIGNON
SAVOIE

CONSTRUCTION DE NEUF MAISONS LOCATIVES

<u>Maître d'ouvrage</u> OPAC de la Savoie 7 rue de l'Iseran 73024 CHAMBERY – CEDEX tél. : 04-79-96-60-60	<u>Architecte</u> Raymond Brun – architecte DPLG 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43
<u>Bureau d'études structure</u> S.E.C.O.B.A. 286 avenue du Grand Verger 73000 CHAMBERY tél. : 04.79.68.27.60	<u>Bureau d'études fluides</u> Philippe Brun 7 rue François Carle 73000 BARBERAZ tél. : 04-79-60-06-67
<u>Coordination sécurité</u> Raymond Brun – coordonnateur niveau 1 7 rue François Carle - Barberaz BP 05 – 73017 CHAMBERY CEDEX Tél. : 04-79-85-70-43	<u>Contrôle technique</u> VERITAS 812 route de Plaimpalais 73230 SAINT ALBAN LEYSSE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT n° 06 bis – ENDUITS DE FACADESDCE

Mars 2000

PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Les prestations de l'entreprise comprennent :

- les échafaudages nécessaires
- la mise en place et l'enlèvement des protections de tous les autres ouvrages
- le nettoyage soigné des lieux après intervention
- les mesures nécessaires à la protection collective des ouvriers
- tous les essais et échantillons demandés par la maîtrise d'œuvre

CLAUSES TECHNIQUES GENERALES

Les travaux seront exécutés conformément à la certification du CSTB relative aux enduits monocouche d'imperméabilisation et au DTU 26.1, ainsi qu'aux prescriptions techniques du fabricant.

Le support doit être sain, propre et dépoussiéré, exempt de toute trace de plâtre, peinture ou pulvérulences, salpêtre ou suie, etc.

Le support ne doit pas être gorgé d'eau.

Les travaux d'enduits ne doivent être commencés que sur des maçonneries terminées depuis au moins un mois et après mise hors d'eau des constructions.

Les enduits ne doivent pas être entrepris sur support gelé ou en cas de risque de gel (température minimale 5°).

Après finition l'épaisseur de l'enduit devra être au moins de 15 mm en moyenne en tous points.

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**AI - Enduit monocouche**

Exécution d'un enduit monocouche au mortier de ciment et chaux ($1800 < \rho_{\text{sèche}} < 2100 \text{ kg/m}^3$), teinté dans la masse de type WEBER ET BROUTIN TOPRAL GCX, de finition talochée, épaisseur moyenne de 15 mm, y compris humidification des supports retours en linteaux et tableaux, arêtes et toutes sujétions.

Sont comprises dans la quantité indiquée les surfaces correspondant aux retours en linteaux et tableaux d'ouvertures.

Localisation :

intégralité des façades (agglomérés de béton creux)